

Neuroleptiques :  
Le Prix du Bien Être.

Actions de groupe

La Méthode

**Liste des articles :**

Éditorial 1

Actions

Collectives 2

Bayer® 2

Tahor® 2

Zocor® 2

Agreal® Neu-  
roleptiques 3

Sécurité Routière 3

Isomeride® 4

Vioxx® 4

Quinolones 4

Tranquillisants &

Somnifères 5

C.R.C.I. 5

Pages 6 & 7

Belle Santé extrait et  
publié

AG page 8

Gestion/ Organisation

Trésor 8

Livres recommandés  
page 8

« La nature ne semble guère capable de donner que des maladies assez courtes. Mais la médecine s'est annexé l'art de les prolonger. » *Marcel Proust*

## Éditorial

Les victimes consommatrices de l'**Agreal®**, un neuroleptique, se retrouvent avec des séquelles pour la plupart irréversibles : maladie de **Parkinson**, des dépressions graves avec **T.S.**, des paralysies faciales, des ennuis « gastro-entérologies » ...

Pour autant, aucune d'entre elles, « blessées » par cette pilule, ne s'étonne que cette classe de médicaments continue d'être ordonnée aux « malades mentaux », que faut-il en déduire ?

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, des hommes et aussi des femmes, « catalogués » par d'autres individus comme étant des « simples d'esprit », seront mis grâce aux neuroleptiques, pour le temps qui leur reste à vivre, sous « camisole chimique ».

Non satisfaits de les avoir paralysés grâce aux neuroleptiques et anti-psychotiques, les médecins, en général, renforcent les doses et leur ordonnent des « excitants » à base de benzodiazépines !

Ces anxiolytiques de la classe des **benzodiazépines** (**Lexomil®**, **Stilnox®**, **Rohypnol®**...), ne sont en aucun cas des calmants ou des sédatifs, bien au contraire, ils permettent aux patients qui les consomment de décupler leur agressivité et souvent de passer à l'acte violent contre eux-même et autrui.

Certaines ordonnances de services hospitaliers psychiatriques, pourtant vérifiées par les pharmaciens des hôpitaux et par les médecins-conseils de l'**Assurance Maladie**, peuvent comporter jusqu'à 25 psychotropes en interaction.

Bien que, pour ce type de produits, « **la dose ne fasse pas le poison** », nous pouvons nous poser quelques questions sur l'état mental de certains médecins lorsqu'ils établissent de pareilles ordonnances...

D'après le **Professeur Zarifian**, ces prescriptions sont le « **Prix du bien être** », pour ma part, je m'étonne du nombre effroyable de suicides et d'homicides d'une sauvagerie hallucinante, favorisés depuis 1/2 siècle par ces « produits de santé » : « le prix du bien être » me semble bien cher payé !

*Georges Alexandre Imbert*

**« Aider les  
Victimes des  
Catastrophes  
Sérielles à  
obtenir la  
réparation de  
leurs  
préjudices »**

## Justice Actions Collectives

Toujours pas d'Actions Collectives dans le « droit » à la française et bien évidemment, principalement pour ce qui concerne les dommages corporels !

Pour autant, rien n'empêche notre Association de prendre la tête d'assignations en réparation pour les victimes d'un médicament défectueux qui se sont tournées vers elle.

Les avocats internationaux à qui nous nous sommes adressés préparent ces assignations groupées.

Conscient du travail imposant que nous allons donner aux tribunaux avec des milliers de dossiers, nous avons privilégié la concertation avec les multinationales de la pharmacie.

Les assureurs qui couvrent en

responsabilité civile les laboratoires pharmaceutiques, ne sont pas sans connaître les dernières jurisprudences de la Cour de Cassation dans le domaine de la preuve et du lien de causalité.

La cour dans un arrêt du 11 juin 2009 réaffirme la volonté de la Justice de faire bénéficier les citoyens des dernières avancées en matière de « jurisprudences » européennes.

Sauf à tricher sur la fréquence des effets indésirables, les risques inhérents aux médicaments sont prévisibles bien qu'aléatoires.

C'est donc bien aux assureurs de prendre leurs affaires en main et de garantir systématiquement les effets indésirables figurant dans le **R.C.P.** (dictionnaire Vidal®).

**“Nous avez-vous  
adressé votre  
dossier médical  
? .  
”Avez-vous été  
Victime d'une  
rhabdomyolyse  
? .**



## L'affaire Bayer®

## IMPORTANT !

HUIT ans déjà que cet anti-cholestérol mis trop rapidement sur le marché par Bayer® a été retiré du marché et toujours pas d'indemnisation pour les Victimes françaises !

Toutefois, le laboratoire allemand reconnaît sa responsabilité lorsqu'il y a eu « **rhabdomyolyse** », aussi pour les dossiers où une attestation médicale confirme cet effet indésirable, la réparation devrait pouvoir se réaliser dans les prochains mois.

Pour les victimes qui avaient signées une « convention » avec le cabinet d'avocats, nous les avons « relancées » récemment et nous avons été surpris de recevoir de nombreux certificats faisant état de « rhabdomyolyses » ou d'augmentation importante des **C.P.K.**

Pour les Victimes qui n'ont pas encore confiées leur défense à nos avocats, nous allons leur adresser une dernière lettre pour les y inciter.

## Tahor®, Zocor® ...

Pour ce qui concerne l'anti-cholestérol **Tahor®**, celui-ci nous semble avoir des effets indésirables moins effroyables que ceux du laboratoire **Bayer®**.

Toutefois, depuis quelques années une centaine de témoignages nous sont

parvenus et nous avons obtenu un rendez-vous avec un médecin des laboratoires **Pfizer®** pour lui demander des réparations.

Dès que nous serons prêts, nous leur transmettrons les dossiers de nos adhérents ayant fait une « **rhabdomyolyse** ».

## L'AGREAL® : Une Catastrophe Sanitaire

### SE DETRUIRE A PETIT FEU

Rien ne remplace les témoignages (plus de 800 reçus à l'Association) pour dénoncer les effets secondaires de l'Agréal, ce médicament qui soulage des bouffées de chaleur dues à la ménopause.

Ce médicament a été retiré en 2005 en Espagne et en 2007 en France. L'Association a recueilli près de 800 témoignages de victimes, souffrant de paralysies parfois irrémédiables, de tentatives de suicide, de nausées, de jambes tremblantes, de pertes d'équilibre, de fatigue intense, d'angoisses et de vertiges. Comme on ne peut que le constater, les effets secondaires sont gravissimes.

Pourtant les prescriptions étaient limitées à trois mois par cure de 20 jours. Alors comment expliquer que des médecins l'ont prescrit pendant des années, jusqu'à 27 ans pour certaines.

Et quand ces pauvres femmes ont osé se plaindre auprès de leurs médecins de leurs troubles invalidants :

« Vous n'avez rien c'est nerveux » répondaient-ils en leur donnant une tape sur les mains et les joues !

Plus grave, ce médicament agissait comme une véritable drogue, puisqu'il suffisait de l'arrêter pour constater des états dépressifs, des maux d'estomac, des douleurs musculaires, état qui disparaissaient dès la reprise de ce produit.

Les médecins sont non seulement conditionnés à vendre ce produit, mais ne subissent aucun contrôle.

Ignoraient-ils la nature du produit qu'ils prescrivait ? Ignoraient-ils que c'est un neuroleptique, le plus souvent utilisé pour traiter les schizophrènes ?

A la décharge des médecins « le laboratoire n'expliquait pas la vraie nature du produit, « c'était un neuroleptique caché » explique Jean-Louis Montastruc patron du centre de pharmacovigilance de Toulouse. Et ils n'ont pas fait le lien avec les effets secondaires, alors qu'aucun doute n'est possible sur ces liens.

Reviendrait-on à plus de sagesse devant les risques encourus par la puissance de ces neuroleptiques qui provoquent plus de mal que de bien ?

Un mode vie équilibré vaut certainement mieux que d'avalier des pilules soi-disant miraculeuses. Un médicament n'est jamais anodin.

Et les symptômes décrits par la plupart de ces femmes se ressemblent, et accusent d'autant plus la nocivité de ce médicament, que ce dernier a ajouté d'autres maux, au lieu de les soulager.

Le souci mercantile chez les hommes de science est encore plus choquant. Ce qui prouve que le savoir ne rend pas meilleur.

Pages suivantes et sous toutes réserves vous trouverez la copie un article paru dans le Magazine « **Belle-Santé** » qui nous a paru intéressant, également une offre d'abonnement à tarif réduit. **Danielle Suffet**

## Sécurité Routière

Rien de bien nouveau en ce qui concerne la sécurité routière, la délégation interministérielle continue de tricher avec les statistiques.

En effet, il est indubitable que les drogues légales (**tranquillisants et les somnifères**) sont la deuxième cause de mortalité et aussi des accidents graves de la circulation.

La vitesse toujours mise en avant n'est que la conséquence de la levée d'inhibition liée à ces anxiolytiques. Il est évident que les mensonges par omissions de certains fonctionnaires de l'Etat contribuent à tuer des citoyens.

Notre Association demande que des messages de prévention soient diffusés et que des contrôles préventifs soient organisés.

Automobilistes conduisant sous l'empire de ces anxiolytiques et aussi les piétons drogués légaux doivent être protégés par l'Etat, et non incités à consommer ces substances vénéneuses.




---

**« 27 ans que ce Neuroleptique a été mis sur le marché »**

**« Internet et la presse dévoile la Catastrophe Sanitaire liée aux manipulations de la pharmacovigilance »**

---



## **Vioxx®**

Les plaintes aux **Etats-Unis** de la part des Victimes du **Vioxx®** n'ayant pas la nationalité américaine ayant été rejetées par la justice de ce pays, les dossiers que nous avons adressés à notre correspondant avocat de **San-Francisco** nous ont été retournés.

Dès réception le secrétariat de l'**AAA-VAM** les a vérifié, trié, complété le cas échéant, et nous les avons transmis en un premier temps à un cabinet en relation avec le laboratoire **Merck®**.

Les premiers rapports qui nous sont parvenus sont encourageants et nous continuons de privilégier la discussion au recours en justice.

En fonction du résultat de cette négociation, nous vous tiendrons informés par courrier confidentiel de la suite de vos demandes de réparation.

## **Les quinolones et les fluoroquinolones**

Quelques victimes ont pris contact avec l'un des avocats de l'Association pour demander réparation des préjudices subits à cause de ces antibiotiques très actifs et prescrits de manière excessive par des médecins dont la formation dans le domaine des médicaments est pour le moins à revoir !

En effet, dans la plupart des dossiers mettant en cause cette classe de produits, tous sans exception engagent **la responsabilité des médecins**.

Ils ont eu la « main trop lourde » ; ils ont prescrit en dehors de l'autorisation de mise sur le marché...

Notre Association n'a pas suffisamment de dossiers complets, les victimes sont dispersées et très dépressives, pour s'engager dans une action collective, contrairement à d'autres catastrophes sanitaires « sérielles ».

Toutefois, nous sommes prêts à aider financièrement les adhérents à jour de leurs cotisations, pour le cas où ils se décideraient à demander réparation.

**Cerise sur le gâteau !** Ces pilules dangereuses et à notre avis défectueuses, sont fabriquées par de très nombreux laboratoires, il nous est difficile de regrouper les victimes.

Nous restons à votre disposition pour transmettre votre dossier à un avocat de l'association.

## **Isomeride®**

Notre Vice-Présidente Ana , victime de ce produit « coupe faim » et qui a été indemnisée, est actuellement souffrante, nous lui souhaitons de se rétablir rapidement.

Pour ce qui concerne la plupart des dossiers qui nous ont été confiés, ils ont trouvé une issue favorable grâce à **Ana**.

Nous restons à la disposition des victimes de ce produit défectueux et retiré du marché pour les aider individuellement, sous réserve de nous transmettre des dossiers complets et cohérents.

## Les Tranquillisants et les Somnifères

**France 2** a diffusé le 16 juin 09 à l'occasion d'un livre sur les médicaments qui nous rendent malade, un sujet sur notre Association.

Sujet difficile s'agissant du suicide, où plus exactement des suicides favorisés par des tranquillisants ou des somnifères.

Les médecins sont formatés par des études complexes et, malgré l'évidence, ils restent aveugles et sourds à toutes modifications de leurs pratiques.

5 (CINQ) ans de savoir selon une étude d'un quotidien (Le Figaro), après il continuent d'exercer avec comme devise l'obsolescence !

Résultat et très maigre consolation : il y a deux fois plus de suicides dans le corps médical que dans la population en général !

Pour les actes criminels favorisés par ces anxiolytiques, notre association a été citée à comparaître par-devant des cours d'assises plusieurs fois ces derniers mois.

Notre dernière intervention a été réalisée depuis le Palais de Justice de Paris par télévision interposée en direction de Saint Denis de la Réunion, l'impact et la puissance de la lucarne magique nous a fortement étonné.

Le 14 janvier 09 nous étions reçus au Palais de l'Élysée par l'un des nombreux conseillers du Président Nicolas Sarkozy, il semblerait que notre Président bien encadré par les multinationales de la chimie pharmaceutique soit comme ses prédécesseurs, incapable d'arrêter le massacre lié indubitablement à la mise sous camisole chimique d'une population qui a peur.

---

*“Suicides  
Actes de Violence  
Camisole Chimique  
Soumissions.”  
Combien de morts  
depuis la mise sur le  
marché de ces  
Drogues légales il y a  
1/2 siècle ?*

## C.R.C.I. Commissions Régionales de Conciliation & d'Indemnisation.

Ainsi que nous vous l'avions annoncé à plusieurs reprises notre Association qui correspond avec près de 20000 personnes, et qui fait preuve de prévention médicale en participant depuis 17 ans à de nombreux articles de presse et aussi à des émissions de radio et de télévision, a été agréée par le Ministère de la Santé.

Depuis la loi « **Kouchner** » du 4 mars 2002, il existe des Commissions (**C.R.C.I.**) pour concilier et le cas échéant indemniser les victimes d'aléas thérapeutiques et de fautes de la part des chirurgiens et médecins. Pour ce qui concerne les accidents et les maladies liés aux médicaments, la « pilule » passe mal en raison de la difficulté pour ces Commissions de trouver des « experts » qualifiés et intègres.

Pour autant, il est de notre devoir de participer activement dans les régions à ces structures administratives et **nous demandons à nos adhérents de poser leurs candidatures pour représenter l'AAA-VAM.**

Monsieur **Jean-Pierre Costentin**, notre Vice-Président aura la lourde tâche de synchroniser nos actions et d'en rendre compte au Conseil d'Administration, il devra répondre également aux demandes du Ministère de la Santé.

La mission qui est civique consiste principalement à donner un avis sur des accidents médicaux et chirurgicaux, une formation est assurée par une structure interne aux CRCI, pour ce qui concerne les accidents des médicaments, notre association répondra rapidement depuis Paris aux questions concernant les risques de ces produits de santé.

Nous vous rappelons que notre Association comporte en son sein de nombreux professionnels de la médecine et de la pharmacie, la multitude de témoignages reçus depuis 17 ans nous permet aussi d'émettre un « avis » autorisé et sérieux concernant les effets indésirables des médicaments.

**Merci par avance de votre participation.**



## AAA-VAM

Association loi de 1901  
Agréée par le Ministère  
de la Santé  
10, rue de la Paix  
75002 Paris

TELEPHONE :  
01 41 10 87 00

MESSAGERIE :  
[aaavam@orange.fr](mailto:aaavam@orange.fr)

### Autres Associations

#### ANMCR

Association Nationale  
des médecins-conseils  
de Victimes d'Accidents  
01 45 20 53 75  
[www.anmcr.asso.fr](http://www.anmcr.asso.fr)

#### HTAP FRANCE

[www.htapfrance.com](http://www.htapfrance.com)

#### CERDAC

[www.jac.cerdacc.uha.fr](http://www.jac.cerdacc.uha.fr)

Association d'aide aux  
Victimes des  
Quinolones  
[quinolones.free.fr](http://quinolones.free.fr)

Rejoignez-nous sur  
notre site Web !

Contactez-nous à :

[www.aaa-vam.com](http://www.aaa-vam.com)

&

[www.aaavam.eu](http://www.aaavam.eu)

#### Blog du Président

[aaavam.blog.lemonde.fr/aaavam/](http://aaavam.blog.lemonde.fr/aaavam/)

## Assemblée Générale du samedi 24 octobre 2009

L'assemblée générale de l'AAA-VAM se tiendra le matin, elle est réservée aux membres à jour de leur cotisation 2009 ; ensuite, nous déjeunerons ensemble au restaurant du **Fiap Jean Monnet**.

L'après-midi sera réservé au « **Colloque** » et vous pourrez rencontrer des médecins et des avocats, ces derniers sont habilités à donner des conseils.

### Gestion & Organisation - Trésor

Toujours beaucoup de retard dans nos réponses aux courriers individuels. Les affaires **Bayer®** et celles du **Vioxx®** en sont la cause !

En effet, depuis que la justice américaine a refusé de juger les plaintes françaises, c'est plusieurs centaines de dossiers qui sont revenus des Etats-Unis. Nous les vérifions et si besoin nous les complétons.

Ce retard devrait rapidement se résorber avec des aides extérieures. Pour ce qui concerne les Dons et les

Environ 1 mois avant le 24 octobre nous vous adresserons une invitation, le programme et un pouvoir pour le cas où vous ne pourriez vous déplacer.

Dès à présent, si vous voulez poser des questions au Conseil d'Administration de votre Association, adressez-nous un courrier ou un courriel.

Cotisations, malgré la crise nos rentrées sont en augmentation d'une année sur l'autre.

Les comptes de l'AAA-VAM vous seront communiqués pour l'Assemblée Générale et la Trésorière, ainsi que le Conseil d'administration seront à votre disposition le 24 octobre 2009 pour vous les commenter et vous donner toutes explications que vous estimeriez utiles.

Par ailleurs, nous approchons les six mille familles en relations avec l'Association, soit près de vingt mille personnes.

### Les livres recommandés

#### Ouvrages à lire et à offrir.

« L'INSULINE », par le **Docteur Alexandre Imbert** « Thèse sur la découverte et l'utilisation » 1924 à commander à l'AAAVAM (10 euros port compris).

« Tranquillisants, somnifères, neuroleptiques, ces faux amis... » de **Georges Alexandre Imbert**, préface du docteur **Véronique Vasseur** aux éditions du Dauphin. A commander à l'AAAVAM (16 euros port compris bientôt épuisé).

« Neuf mois chez les fous » de **Jean-Marie Ployé** aux **Éditions les 3 Génies** Hallucinant témoignage d'un parcours en psychiatrie, se lit comme un roman (14,90 euros).

« **Le Nouveau Dossier Noir du Vaccin hépatite B** » Nouvelle édition du livre de **Lucienne Foucras** sur ce scandale de la médecine aux **Éditions Résurgence**.

#### « Ces Médicaments qui nous rendent malades » par le Dr Sauveur Boucris

Un médicament peut être un remède et un poison. Prendre un médicament n'est pas un geste anodin. Les effets secondaires et indésirables des médicaments constituent un réel problème de santé publique et porte un nom : la iatrogénie médicamenteuse (de iatros : médecin : tout ce qui est provoqué par le médecin et ses thérapeutiques). En France, on estime que le nombre de décès dus aux médicaments se situe entre 8000 et 13000 par an, soit 2 à 3 fois plus que les accidents de la route ! On compte plus de 130 000 hospitalisations par an dues aux médicaments. La durée d'hospitalisation est d'environ 9 jours, ce qui signifie que les effets secondaires sont graves. Les médicaments constituent un immense marché mondial qui aiguise l'appétit des grandes multinationales. Les Français sont les plus grands consommateurs de médicaments en Europe. Plus la prescription augmente et plus les risques d'accidents ou de décès augmentent. Depuis l'affaire des Statines, du Vioxx, de l'Acomplia et du Zyprexa, où plusieurs médicaments ont été retirés, on se pose des questions sur les objectifs des firmes pharmaceutiques, sur les moyens de contrôle et de régulation de cette puissante industrie, sur l'indépendance et la rigueur des « experts », sur l'information et la formation des médecins prescripteurs. Le médicament n'est pas une marchandise comme une autre, il touche à un besoin essentiel : la santé. Et la santé est notre préoccupation à tous. Promouvoir l'usage rationnel des médicaments, c'est sauver des vies et faire des économies. Cet objectif est possible. Il dépend de chacun d'entre nous.

